

Pollution du barrage des Plats : un désastre annoncé

Pendant 9 ans, le Collectif Loire Amont Vivante, (CLAV) qui regroupait une dizaine d'ONG du département de la Loire, dont les deux fédérations de pêche, la Frapna ainsi que le WWF-France ont informé les élites et l'opinion sur l'inutilité de reconstruire le barrage des Plats, sur la Semène, une rivière du Massif du Pilat qui coule dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire. Le CLAV ne faisait que relayer et compléter les positions défavorables du ministère de l'Ecologie, de l'Onema, de la Dreal de bassin, du Conseil Général de la Loire, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Rhône-Alpes qui indiquaient que ce vieil ouvrage, construit en 1958 et percé pour des raisons en sécurité en 2006, n'avait plus de raisons d'être. D'autres sources d'approvisionnement en eau potable, moins chères à mettre en œuvre que la reconstruction d'un nouvel ouvrage, pour un montant minimum de 7 millions d'euros, dont 4 millions payés par le contribuable, pouvaient être mobilisées.

L'Etat local, à commencer par la préfecture de la Loire, mal conseillée par la DDT, mais aussi deux élus de bords opposés, M. Petit, l'actuel maire (Communiste) de Firminy et Dino Cineri, l'ancien maire et parlementaire (Les Républicains), ont tous usé d'une rare brutalité pour imposer la reconstruction d'un barrage qui a noyé 3 kilomètres de la vallée de la Semène amont. L'ouvrage, achevé au printemps 2015, repose sur des bases légales douteuses : il a altéré une masse d'eau qui devait être intégralement classée en « réservoir biologique » tant sa biodiversité était remarquable, avec la présence de la loutre, de la Moule perlière, d'Ecrevisses à Pieds Blancs, d'une belle population de truites farios. Rappelons que cette dégradation est interdite par la Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de notre pays, sauf quand il n'y a pas d'alternatives, ce qui n'était pas le cas. Autre problème : le barrage, en bon béton Bouygues, haut de 18 mètres, n'a pas d'échelle à poissons, pourtant obligatoire sur tous les ouvrages au titre du respect de la « continuité écologique », c'est-à-dire de la nécessité de permettre la circulation des espèces d'eau douce dans leur milieu de Vie. L'ouvrage des Plats coupe en deux la Semène, c'est interdit, mais la préfecture a regardé ailleurs. Le barrage des Plats n'a également pas de dispositif, obligatoire lui aussi, pour le transfert des sédiments de l'amont vers l'aval. Ce transfert est indispensable, comme l'a montré depuis un demi-siècle l'étude de la biologie des rivières, afin d'assurer le bon fonctionnement des cours d'eau.

De tout cela, des contraintes qui n'ont pas été inventées pour embêter le pauvre monde mais bien pour nous garantir un avenir commun au bord de rivières et de fleuves en bon état écologique, l'Etat local et une poignée d'élus arrogants et omniscients n'ont eu cure : ils ont choisi seuls, imposé seuls, avec le relais d'une enquête publique réduite à un simulacre et bétonné à grande vitesse. Pressés, on ne sait pourquoi, ils ont aussi mis en eau le barrage en toute précipitation, en toute illégalité également, sans enlever la végétation qui avait eu le temps de recoloniser la retenue. Les milliers d'arbres, arbustes, plantes qui avaient poussé en 9 ans de renaturalisation progressive du lit de la Semène ont ainsi pourri sous les 1.5 millions de m³ d'eau stagnante, produisant en fin d'un été particulièrement sec du méthane, un gaz puissant gaz à effet de serre, toxique pour les milieux. Ce

qui devait arriver, que le Collectif Loire Amont Vivante avait prévu dans un communiqué du 1 mai 2015, est arrivé. Le 10 septembre, des milliers de poissons, en particulier les truites farios, dont la population avait commencé à augmenter en suite de l'ouverture du barrage sont mortes, asphyxiées. Une hécatombe lamentable, sur le haut d'un bassin fluvial qui a lancé en 1994 le Plan Loire Grandeur Nature, un plan pilote de gestion durable des fleuves, en France et dans le monde.

La Semène aurait pu devenir une « Rivière Sauvage », tant sa qualité écologique, paysagère, sa biodiversité étaient importantes. Cette rivière, coulant pour partie en plein Parc Naturel Régional du Pilat, était une des plus belles et préservées du département de la Loire. Elle est pour partie, du fait du barrage reconstruit, devenue un cloaque, mortel pour les poissons, les insectes, diverses populations et espèces, ainsi qu'un repoussoir pour l'image du territoire. Le Collectif Loire Amont Vivante, lassé de l'attitude méprisante de l'Etat local, s'est mis en sommeil en 2015. Il a constaté que, objectivement, ses compétences n'intéressent personne, que la culture du statu quo bétonné est préférée localement à l'innovation, l'intégration de connaissances nouvelles, la mise en place d'un processus de décision moins archaïque, plus ouvert, le respect des Lois. La société civile, sur les rivières dans ce département, a besoin de se reconstruire. Il faudra du temps. Mais quel est l'avenir pour la Semène, dans un tel contexte d'échec ? A minima, il est temps que l'Etat local se ressaisisse, réunisse les acteurs, soit le garant du Droit et du débat, fasse ce qui est de sa responsabilité pour que le corps social local entre dans la culture du XXI^{ème} siècle, qui n'est plus une culture étroite de l'accumulation d'eau, de la destruction des eaux courantes, mais bien une culture de gestion qualitative, de restauration du « capital rivière », de la ressource en eau, de réparation des dégâts causés à la biodiversité, notre biodiversité, notre patrimoine commun, dans un département qui a tellement artificialisé ses cours d'eau. Il y a un cadre pour organiser cela, le Plan Loire Grandeur Nature, qui n'est jamais arrivé sur la Loire amont : il est temps de commencer le travail et de penser, ensemble, l'avenir et la restauration du haut bassin du « dernier fleuve sauvage d'Europe ».